

FOLIO 161

COMMUNE de CESSY

A\_PER202604\_144

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Madame Anastasia PRUDENTINO

Grade et fonctions : Technicien territorial / Responsable du service entretien, restauration scolaire et ATSEM

Durée hebdomadaire : 35H

Le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°D\_CMC202603\_015 en date du 30 mars 2026 prise sur le fondement de l'article L.2122-22 du CGCT, autorisant le maire à subdéléguer aux agents pour l'exécution des achats/commandes,

**CONSIDÉRANT** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Anastasia PRUDENTINO, Technicien territorial exerçant les fonctions de Responsable des équipes entretien, cantine et ATSEM,

## ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** A compter du 2 avril 2026 Madame Anastasia PRUDENTINO, technicien territorial, reçoit délégation de signature pour :

- Les bons de commande jusqu'à 500 € H.T.

**ARTICLE 2 :** Cette délégation est exercée sous la surveillance et la responsabilité du Maire,

**ARTICLE 3 :** Le Directeur général des Services est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet de la commune,
- notifié à l'intéressée,

et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Gex,
- Monsieur le Comptable public assignataire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le :

Signature de l'agent

Fait à Cessy, le 2 avril 2026  
Le Maire,  
Monsieur Christophe BOUVIER



*RC*